



**Direction générale
de l'environnement (DGE)**

Division Biodiversité et paysage

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne

DEMANDER UNE AUTORISATION SPÉCIALE POUR LA RÉCOLTE DE CHAMPIGNONS À DES FINS LUCRATIVES

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Adresse e-mail :

Commune, lieux de récolte :

Espèces recherchées et vendues :

Méthode de récolte :

Clientèle >>>> cf. verso (à remplir de manière exhaustive).

Lieu et date :

Conditions

1. La récolte maximale à des fins lucratives est limitée à 6 kg de champignons (poids frais) par jour.
2. La récolte par grattage, râtelage du sol ou tout autre moyen permettant un prélèvement de masse est interdite.

Clientèle : Restaurant, commerce, stand de marché (=vendeur, personne tenant le stand). Si vous tenez vous-même un stand, merci de joindre une copie de l'autorisation d'industrie. **Si vous avez plusieurs client.e.s, merci d'indiquer toutes leurs coordonnées.**

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :